

Réunion du 28 février 2013

COMPTE-RENDU

Nombre de conseillers

En exercice : 13
Présents : 10
Votants : 10

L'an deux mil treize, le vingt-huit février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de FALLERON (Vendée), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur René BOURON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 janvier 2013

PRESENTS : MM BOURON, BARRETEAU, JEANEAU, MME CHARDONNEAU, MM ACHARD, ROUSSEAU, TENAUD, GROSSIN, MMES VRIGNEAU, BAUD.

EXCUSES : MM , GELEBART, MME SIRE.

ABSENT : MME CHAUVIN.

Monsieur Mickaël GROSSIN a été élu Secrétaire.

LOCATION LOCAL ARTISANAL A M. DUPE DOMINIQUE

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal que monsieur Dominique DUPE, plaquiste à FALLERON, souhaite louer le local situé derrière la supérette, pour y stocker ses matériaux. Ce local représente une superficie de 110 m². il peut être alimenté en électricité à partir du compteur situé dans le local adjacent.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de louer le local situé 44 bis rue Nationale, d'une superficie de 110 m², au prix de 2,60 € HT le mètre carré, charges eau et électricité comprises, soit un loyer mensuel de 286,00 € HT et 342.06 € TTC.

DECIDE que le loyer sera payable d'avance, et révisable le 1^{er} mars de chaque année, suivant l'indice de référence des loyers.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de location avec monsieur DUPE Dominique, et toutes pièces nécessaires à son exécution.

CONVENTION SYDEV POUR EXTENSION RESEAUX RUE DE L'ATLANTIQUE

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal que le SyDEV a adressé une convention relative à l'extension des réseaux rue de l'Atlantique. Le montant des travaux s'élève à 28 168 €, et la participation demandée à la Commune est de 13 593 €.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Approuve la convention présentée par le SyDEV pour l'extension des réseaux rue de l'Atlantique.

Autorise Monsieur le Maire à signer la dite convention et toutes pièces nécessaires à son exécution.

CONVENTION SYDEV POUR ECLAIRAGE PUBLIC RUE DE L'ALTANIQUE

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal que le SyDEV a adressé une convention relative à l'éclairage public rue de l'Atlantique. Le montant des travaux s'élève à 7 593 € et la participation demandée à la Commune est de 5 315 €.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Approuve la convention présentée par le SyDEV pour la mise en place de l'éclairage public rue de l'Atlantique.

Autorise Monsieur le Maire à signer la dite convention et toutes pièces nécessaires à son exécution.

CONVENTION SYDEV POUR RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal que le SyDEV a adressé une convention relative à la réparation de l'éclairage public suite à la visite de maintenance de novembre 2012 et à la foudre du 14 décembre 2012. Le montant des travaux s'élève à 1 061 € et la participation demandée à la Commune est de 637 €.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Approuve la convention présentée par le SyDEV pour la réparation de l'éclairage public.

Autorise Monsieur le Maire à signer la dite convention et toutes pièces nécessaires à son exécution.

MISE EN CONCURRENCE POUR LA PASSATION D'UNE CONVENTION DE PARTICIPATION DANS LE DOMAINE DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE "RISQUE PREVOYANCE"

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal que le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 donne un cadre législatif et réglementaire à la participation des employeurs publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents.

A cet effet, le Centre de Gestion propose de lancer une consultation pour le compte des collectivités qui lui auront donné mandat, la mutualisation permettant d'obtenir des conditions tarifaires attractives.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Assurances,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6,

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu la Directive 2004/18/CE du Parlement européen et du Conseil, du 31 mars 2004, relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services,

Vu le courrier du 21 janvier 2013 par lequel Monsieur le Président du Centre de Gestion nous informe de l'organisation éventuelle d'une nouvelle consultation en vue de la passation d'une convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire, pour le risque prévoyance ;

Vu l'exposé du Maire,

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 18 février 2013,

Après en avoir délibéré,

Décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation d'une convention de participation que le Centre de Gestion va engager en 2013 conformément à l'article 25 de la loi n° 84-83 du 26 janvier 1984 pour le "risque prévoyance" et de lui donner mandat à cet effet ;

Envisage d'apporter une participation au financement de la protection sociale complémentaire de ses agents à raison d'environ 25 € par agent et par mois (base temps complet). Les modalités de cette participation seront précisées, le cas échéant, avant l'engagement de la collectivité par délibération prise ultérieurement ;

Et prend acte que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement à la signature de la convention de participation souscrite par le CDG à compter du 1^{er} janvier 2014.

MODIFICATION POSTE ADJOINT TECHNIQUE

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal que la Commission Administrative Paritaire a donné un avis favorable à l'avancement de monsieur Gaël GABORIAU au grade d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} janvier 2013, sous réserve qu'un poste soit vacant au tableau des effectifs.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Décide de modifier le poste d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe occupé par monsieur GABORIAU en poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe, à compter du 1^{er} janvier 2013.

SUBVENTION SPECTACLE DE NOEL 2012

Monsieur le maire fait savoir au Conseil Municipal que les subventions de Noël prévues au budget 2012 n'ont pas été versées en 2012, le spectacle ayant eu lieu début janvier. Il propose au Conseil Municipal de verser ces subventions et de les reporter au budget primitif 2013.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire à verser les subventions de Noël prévues au budget 2012, soit 177.50 € pour l'Ecole Publique et 327.50 € pour l'Ecole Privée.

Décide que ces subventions seront portées au budget primitif 2013.

VIREMENT CREDITS

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal que le Conseil Général demande le paiement de l'action relative à la constitution de l'Agence de services aux Collectivités Locales de Vendée. Il y a donc lieu d'ouvrir des crédits au chapitre 26

OBJET DES DEPENSES	DIMINUTION SUR CREDITS DEJA ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	ARTICLE	SOMME	ARTICLE	SOMME
Aménagement constructions	2135	500 €		
Titres de participation			261	500 €
TOTAUX		500 €		500 €

Le Conseil Municipal approuve les virements de crédits indiqués ci-dessus

CONVENTION DE DEVERSEMENT GASTRONOME

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal que la société GASTRONOME a mis en place un nouveau système de prétraitement de ses eaux usées, qui réduit considérablement la pollution produite par les rejets dans le réseau communal.

Une nouvelle convention de déversement modifiant les caractéristiques de rejets a donc été proposée à la société GASTRONOME.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Approuve la nouvelle convention de déversement pour la société GASTRONOME.

Autorise Monsieur le Maire à signer la dite convention et toutes pièces nécessaires à son exécution.

CONVENTION POUR LA MISSION D'ASSISTANCE TECHNIQUE DANS LE DOMAINE DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire fait savoir que la convention de partenariat avec le Conseil Général, définissant la mission d'assistance technique et la participation financière de la commune, arrive à échéance. Le Conseil Général propose de la renouveler pour 6 ans, aux mêmes conditions.

Le Conseil Général,

Après en avoir délibéré,

Approuve la nouvelle convention de partenariat proposée par le Conseil Général,

Autorise Monsieur le Maire à signer la dite convention et toutes pièces nécessaires à son exécution.

A FALLERON, le 4 mars 2013

Le Maire,
René BOURON